

DOCUMENTS A FOURNIR (obligatoire)

- Fiche des renseignements 2022/2023,
- Photocopie des vaccinations, attestation du médecin et PAI si besoin,
- Fiche des renseignements médicaux sous-enveloppe,
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident,
- Attestation du règlement intérieur signé.

ATTENTION :

Tous les documents sont à transmettre au **plus tard le 23 septembre 2022** soit à la mairie, soit auprès des animateurs du service enfance jeunesse. Passé ce délai, aucun enfant ne sera accueilli sans fiche sanitaire.

DOCUMENTS A FOURNIR (obligatoire)

- Fiche des renseignements 2022/2023,
- Photocopie des vaccinations, attestation du médecin et PAI si besoin,
- Fiche des renseignements médicaux sous-enveloppe,
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident,
- Attestation du règlement intérieur signé.

ATTENTION :

Tous les documents sont à transmettre au **plus tard le 23 septembre 2022** soit à la mairie, soit auprès des animateurs du service enfance jeunesse. Passé ce délai, aucun enfant ne sera accueilli sans fiche sanitaire.